

|  |  |
| --- | --- |
| **Règlement de consultation** | **Marché de Fournitures*** **ESPACES VERTS :**

**- Lot n°1 : Petits matériels****- Lot n°2 : Tondeuse****- Lot n°3 : Robot de tonte****(Avec reprise de matériels existants)** |
|   |  **Lycée Marie CURIE** **14500 VIRE NORMANDIE** Date limite de remise des candidatures : 18/04/2024Heure limite : 12h00 Date prévisionnelle de remise des offres : 18/04/2024Heure limite : 12h00  |

# Identification du pouvoir adjudicateur

Nom du pouvoir adjudicateur : Lycée Marie CURIE

Adresse :

**16 Rue Octave Gréard**

**BP 10158**

**14504 VIRE NORMANDIE**

Mandataire agissant au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur : Evelyne MARTINEAU - Proviseure

# Objet et étendue de la consultation

## Objet

La présente consultation a pour objet : Fourniture de matériels espaces verts professionnels à batteries avec reprise de matériels

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

MATERIELS ESPACES VERTS

Lieu d’exécution ou de livraison : LYCEE Marie CURIE

## Mode de passation

Marché passé en application de l’ordonnance 2018-1074 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique.

## Décomposition du marché

MATERIELS ESPACES VERTS

* Lot n°1 : Petits matériels
* Lot n°2 : Tondeuse
* Lot n°3 : Robot de tonte

# Organisation de la consultation

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## Visite des lieux d'exécution

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

|  |
| --- |
| AFIN DE S'ASSURER QUE LE PRESTATAIRE ÉVALUE BIEN LES BESOINS ET FASSE UN ETAT DES LIEUX DU MATERIEL A REPRENDRE |
|  |  |

Les informations relatives à cette visite sont disponibles auprès de :

Service technique Lycée Marie CURIE

Madame Sandrine COLOMBEL

|  |
| --- |
| Visites entre le 10/04/ 2024 et le 17/04/2024. Prise de rendez-vous par téléphone auprès de Madame Sandrine COLOMBEL – Gestionnaire Déléguée au **06.28.11.34.94** |
|  |  |

À l’issue de cette visite obligatoire, une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l’offre.

## Modalités de financement

LES FACTURES SONT A DEPOSER SUR LE SITE CHORUS PRO

## Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

|  |
| --- |
| ▪Règlement de consultation |
| ▪BPU▪CCAP▪CCTP▪Liste du matériel à reprendre |   |

# Retrait du dossier

L’acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur :

[**http://mapa.aji-france.com**](http://mapa.aji-france.com)

# Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d’une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-dessous.

## Pièces de la candidature

1. **Liste des justificatifs administratifs :**
	1. L’attestation de visite

1. **Liste des justificatifs techniques :**
	1. Moyens utilisés

## Pièces de l'offre

Les pièces à remettre sont les suivantes :

 ▪ Bordereau des prix unitaires détaillé et signé

 ▪ Offre de reprise du matériel

 ▪ Attestation de visite

 ▪ Tout document permettant d’apprécier les offres

**Pièces complémentaires en cas d’attribution** (en fonction du montant, ces pièces pourront vous être demandées par l’agent comptable)

- ▪ une **attestation de vigilance** délivrée en ligne sur le site de l'[Urssaf](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14267) ;

- ▪ une **attestation fiscale** justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :

 - en ligne via le [compte](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14668) [fiscal](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14668) (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et assujetties à la TVA ;- auprès du service des impôts via le formulaire [n°3666](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14636) pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur par exemple) ;

 ▪ un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'[obligation](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22523) [d'emploi](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22523) [de](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22523) [travailleurs](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22523) [handicapés.](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22523)

# Jugement des offres et attribution du marché

## Critères de jugement des offres

L’analyse de l’offre, sera faite pour déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères d’attribution pondérés suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Pondération** |
| Critère **« Prix »**Apprécié à travers les indications portées dans le bordereau des prix unitaires et dans le détail estimatif non contractuel | 40 % |
| Critère **« Qualité technique »**Apprécié à l’aide des indications portées dans le mémoire technique du candidat et sur la démonstration des matériels (essais) sur place | 60 % |

Une note de 0 à 10 est affectée à chaque critère. L’addition des 2 notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant. L’offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

**Le critère « prix »** :

Exemple de notation pour le critère prix (le mode de calcul étant identique pour chacun des trois critères) : offre tarifaire du candidat A : 80 ; offre tarifaire du candidat B : 115 ; offre tarifaire du candidat C : 95

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Candidat** | **Nombre de points obtenu pour le critère prix** | **Détail du calcul** | **Pondération** | **Note pondérée obtenue pour le critère prix (note globale sur 20)** |
| A | 10 | - | 30 % | 6 |
| B | 6,96 | (80/115) x 10 | 30 % | 4,16 |
| C | 8,42 | (80/95) x 10 | 30 % | 5,04 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Appréciation** | **Signification** | **Nombre de points** |
| Insuffisant | L’offre est conforme, mais le contenu ne répond pas aux attentes | 2 |
| Partiellement insuffisant | Le contenu de l’offre ne répond que partiellement aux attentes | 4 |
| Suffisant | L’offre répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier par rapport aux besoins | 6 |
| Bon | L’offre répond aux attentes et présente un minimum d’avantages particuliers par rapport aux besoins | 8 |
| Très intéressant | L’offre répond aux attentes avec beaucoup d’avantages particuliers par rapport aux besoins | 10 |

**Les critères « qualité technique » :**

# Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s’imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l’irrégularité de l’offre.

 **En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.**

## Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l’heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L’heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l’offre correspondra au dernier octet reçu.

 Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.